

PRIX DE L'ABONNEMENT

ÉDITION QUOTIDIENNE	ÉDITION HERBOMADAIRE
Un an.....\$3 00	Un an.....\$2 00
Six mois.....1 50	Six mois.....1 00
Quatre mois.....1 00	Quatre mois.....0 75

Le Sédant

BELLEAU & OIE, administrateurs.

BUREAUX : 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef

QUEBEC, 16 NOVEMBRE 1887

LE GOUFRE DES TRAVAUX DU HAVRE

Des centaines de mille piastres jetées à l'eau

Cadeau de \$75,000 à des ingénieurs incompetents

Le ciment de Portland vs le ciment de Québec

Dès la première page du rapport des Commissaires du havre de Québec pour 1883, on trouve l'avoué que voici :

CHANGEMENT D'INGENIEURS

"Pour diverses raisons, et plus particulièrement à raison de leur grand éloignement de communication avec eux, les commissaires en sont venus à la conclusion que, dans l'intérêt de l'exécution des importants travaux qu'ils ont sous leur contrôle, il était nécessaire de se dispenser des services de leurs ingénieurs en chef MM. Kinipple & Morris."

"De consentement mutuel, on en est venu en août à un arrangement par lequel l'engagement de MM. Kinipple & Morris a été annulé, les commissaires leur ayant versé une somme de quinze mille quatre cents dollars et trente quatre cents—\$15,046.34—balance de leur commission jusqu'à la date de l'annulation de leur engagement. Par le même engagement, on les a retenus comme ingénieurs consultants pour un terme ultérieur de trois ans avec un salaire de mille dollars—\$1000—par an."

"Le départ de MM. Kinipple & Morris a rendu nécessaire l'engagement de nouveaux ingénieurs. M. Henry F. Perley, ingénieur en chef des travaux publics du Canada, a consenti, à la demande des commissaires, à se charger du bassin de radoub, et M. John Edward Boyd, l'un des ingénieurs sous M. Perley, a, sur demande adressée à l'honorable ministre des Travaux Publics, été nommé ingénieur en charge des travaux du havre."

"La charge d'ingénieur résident étant virtuellement abolie en vertu des nouveaux arrangements, il a été trouvé nécessaire de cesser d'employer M. Woodford Pilkington qui aura, le 1er juin prochain, complété un terme de sept années au service de la Commission. Il a été prévu que, le dernier, de mai prochain, ses rapports avec les commissaires prendront fin."

"Les commissaires ont décidé de lui donner un certificat dans lequel ils reconnaissent ses capacités, sa fidélité et sa compétence dans le service."

Il ne faut pas être fort devin pour trouver, sous l'hypocrisie de cette phraseologie officielle, la condamnation des ingénieurs congédiés. Si les commissaires avaient pu dire la vérité, dévoiler les "diverses raisons" de ce congé, s'ils avaient eu quelque souci des intérêts publics et n'avaient pas fait partie du complot, ils auraient franchement admis que, dès le début et d'année en année, le prétendu travail des ingénieurs anglais n'avait été qu'un fiasco continu. C'est en 1883 que MM. Kinipple & Morris ont reçu leur congé ; mais les commissaires oublient de dire qu'il y avait déjà deux ans qu'ils étaient virtuellement remplacés par M. Perley.

Evidemment, ces ingénieurs étrangers avaient plus de force de poigne que les Commissaires du havre n'ont de plomb dans la tête, à en juger par les sommes folles que ceux-là ont arrachées à ceux-ci avant de lâcher prise. Dans le même rapport de 1883 que nous avons sous les yeux, on trouve un tableau financier très intéressant bien que très incomplet, où sont indiqués quels étaient en 1883 les frais d'ingénieurs pour les divers travaux.

Frais d'ingénieurs	
Travaux du havre.....	\$ 58,377.06
Jonction quai du Gaz.....	2,325.00
Dragage du Bassin.....	29,876.98
Louage.....	25,200.00
Bassin de radoub.....	39,341.12
Pompes.....	
Bouillottes.....	
	\$155,120.16

Naturellement, MM. Kinipple & Morris ont eu la grosse part de ce magot de \$155,000.

Quant au détail, voici ce qu'on trouve au même rapport de 1883. MM. Kinipple & Morris ont touché, outre le prix de \$5,000 décerné à leurs plans dans des circonstances si singulières, une somme de \$26,339.54 pour commission sur le bassin de radoub seul, plus \$15,046.34 pour acheter leur consentement à lâcher prise, plus \$5,195.83 pour commission à 2 1/2 p. c. pour avoir préparé les plans et devis du mur transversal dont ils avaient estimé le coût à \$43,000, stérilisé ; plus \$1,000 comme ingénieurs consultants pendant trois ans, \$3,000 ; soit un riche total de \$64,581.71, sans compter leur commission sur les travaux de l'entrée de la rivière St Charles.

Il n'y a pas d'exagération à dire que ces célèbres ingénieurs ont reçu au moins \$75,000 pour leur gâchage qui a causé un dommage inappréciable à l'entreprise dont le dernier contrat devait expirer en 1882 et qui ne se terminera peut-être jamais si le contrôle de l'affaire ne change de mains.

Une récompense de \$75,000 solennellement adjugée à l'incompétence : peut-on attendre autre chose d'une commission qui a pour président un P. V. Valin, et qu'est-ce que connaissent en génie civil des gens comme les Dobell, Thomas McGreevy, Chabot, Forsyth, Ferdinand Hamel, Edmond Giroux (un pharmacien) ?

Il est mieux valu faire de suite cadeau de ces \$75,000 à MM. Kinipple & Morris et se débarrasser d'eux. Au moins, il n'y aurait eu que cette somme de perdue ; mais qui va dédommager le public des centaines de mille piastres qui sont allées s'engouffrer dans les basins du havre ? qui surtout dédommagera Québec des précieuses années perdues ? Un seul y aurait perdu : c'est le commissaire du havre qui s'est fait pour l'occasion importateur de ciment anglais, et qui a trouvé chez les ingénieurs de même provenance de si complaisants auxiliaires pour l'économie de sa marchandise. Jamais on n'a vu un pareil engouement pour le ciment de Portland. Les savants ingénieurs ont dû en mettre jusque dans les yeux des commissaires du havre pour les rendre aussi imperméables au sens commun.

Pour suffire aux extravagantes cargaisons que l'importateur ne cessait de leur consigner, ils inventaient les plus bizarres projets. Ainsi on a passé tout l'été de 1883 à jeter du ciment de Portland dans l'entrée du bassin de radoub ; on voulait faire un fond artificiel en cet endroit sur un sable mouvant, et le fleuve charriait tout, sable et ciment, à chaque marée. Une autre fois, les mêmes ingénieurs entreprenaient sérieusement de tailler le roc pour le remplacer par une épaisse couche de ciment. On a gaspillé pour un montant énorme de ciment dans cette lutte entre le génie civil et les éléments. M. Perley, un ingénieur assurément plus compétent, s'est empressé de couper court à ces folies dès qu'on lui donna la direction des travaux.

Ce serait à n'y pas croire si ces choses n'étaient consignées dans les documents même publiés par la commission du havre. M. Perley dit, dans son rapport en date du 17 novembre 1883, qu'au moment où il prit charge du bassin de radoub, le 12 septembre de la même année, il avait trouvé les travaux à peine aux trois quarts exécutés.

"Des travaux temporaires pour fermer l'extrémité extérieure et servir de batardeau (coffer-dam) n'avaient pas même été complétés bien qu'ils fussent commencés depuis 1881 ; enfin les travaux du dock proprement dit n'avaient pas avancé d'un pouce pendant la saison de 1883." (Traduit du rapport Perley, 83, p. 8.)

La saison s'était passée en tentatives ridicules soit pour étancher, à force de ciment jeté au fil de l'eau, les pilotes sur lesquels reposait le travail en pierre et sur lesquels on avait toujours marché à l'aveugle comme si le fond était d'argile, tandis que ce n'était que du sable ; soit pour solidifier, toujours à force de ciment, les murs qui menaçaient d'écrouler sous la pression des eaux ; soit enfin pour faire la fameuse entrée de ciment sur un fond de sable mou et mouvant comme du vin d'argente.

"Le travail du dépôt d'argile tel que spécifié à l'item 2, dit plus loin M. Perley, a été exécuté, mais je puis dire qu'une quantité beaucoup plus énorme de matériaux autres que la glaise a été déposée entre les murs d'entrée." (Rapport Perley, 1883, p. 10.)

Plus loin, M. Perley dit qu'il n'a jamais été entendu entre lui et M. Pilkington que l'on devait construire l'immense longueur de murs de caïenne qui ont été construits sans son avis.

Nous ferons au reste connaître plus en détail le rapport de M. Perley, qui a reçu l'approbation de la commission du havre, laquelle ne semble pas s'être aperçue que ce document est une condamnation formelle de la manière dont les travaux du bassin de radoub avaient été conduits jusqu'en 1883.

Le juge Tait a rendu jugement lundi à Sweetsburg dans l'affaire du chemin de fer de Waterloo et Magog.

Il rejette l'injonction prise par le procureur général contre la vente de ce chemin de fer au Pacifique.

La compagnie du Waterloo et Magog va maintenant s'empreser de compléter la traversée, et le Pacifique va pouvoir ouvrir la nouvelle ligne courte par le Maine.

La "Justice" et la Compagnie de chemin de fer de Temiscouata

Nous nous sommes fait une règle d'éviter autant que possible toute polémique oiseuse avec des journaux adversaires, et encore bien plus avec ceux qui supportent ou prétendent supporter le gouvernement national. Nous ne voulons donc point entreprendre une polémique avec la Justice au sujet de la question du chemin de fer de Temiscouata ; mais comme ce journal dénature la position prise par l'Electeur sur cette question, nous croyons de notre devoir de rétablir les faits.

La position de l'Electeur est bien simple : la compagnie du chemin de fer de Temiscouata prétend qu'elle existe légalement, et il est de fait qu'elle a touché le subside fédéral auquel elle avait droit pour la partie de son chemin actuellement construite ; elle prétend également qu'elle est dans les conditions voulues pour toucher le subside auquel elle a droit en vertu de deux statuts passés par la législature locale.

Ces prétentions sont-elles fondées ou ne le sont-elles pas ? C'est une affaire de ressort du gouvernement ; c'est à lui qu'incombe le devoir de constater tout cela. Si les prétentions de la compagnie sont fondées, si elle a rempli les conditions voulues par la loi, elle a droit de toucher son subside, et il est du devoir du gouvernement de le lui payer sans délai.

Voilà en peu de mots la position prise par l'Electeur dans notre article de lundi dernier.

Nous tenons de plus à constater pour définir davantage la position que nous avons prise que nous n'avons rien à faire, ni directement, ni indirectement, avec la compagnie de Temiscouata, dirigée par un bureau composé d'adversaires politiques pour lesquels nous n'avons pas plus de sympathies que notre confrère de la Justice. Si nous sommes intervenu, c'est tout simplement parce que nous ne voulions pas laisser répandre dans le public l'impression que le gouvernement refuse de payer une dette légitimement due pour la seule raison qu'elle appartient à des adversaires politiques.

Nous avions une autre raison encore plus forte : la construction de ce chemin de fer implique des intérêts de la plus haute importance pour le district de Québec et nous pouvons dire que son avenir commercial dépend en grande partie du parachèvement immédiat de cette ligne. Or, nous tenions à dégager le gouvernement national de toute responsabilité dans les obstacles que l'on suscite à l'exécution de cette entreprise.

Le gouvernement Mercier est avant tout un gouvernement d'affaires et de progrès. Il a prouvé en toutes circonstances que pour lui l'intérêt public prime l'intérêt de parti. Or, dans cette affaire, quels sont les intérêts en présence ? D'un côté, nous avons une compagnie représentant une entreprise du plus haut intérêt public pour tout le district de Québec, nous pourrions même dire pour toute la province de Québec ; de l'autre, nous avons M. L. P. Pelletier, notre confrère de la Justice, pour lequel nous entretenons le plus grand respect, mais qui en fin de compte se représente que lui-même et n'a comparu que pour lui-même.

Les principales allégations de la requête de M. Pelletier, — assurément les mieux fondées, — c'est que M. A. R. Macdonald, le président de la compagnie, aurait écrit dans les journaux, sous sa signature, une lettre insultante à son adresse, et que dans certaines assemblées, il aurait organisé des bandes pour faire du désordre. Ces faits regrettables, nous les avons dénoncés dans le temps dans l'Electeur avec tout autant de vigueur que notre confrère l'a fait dans la Justice.

Mais, nous le demandons en toute sincérité, qu'est-ce que tout cela peut avoir à faire avec la construction du chemin de fer de Temiscouata, comme entreprise publique ? Que M. Pelletier se venge de M. Macdonald, c'est son affaire et nous ne saurions l'en blâmer ; mais que, pour exercer sa vengeance, il mette en péril le succès d'une entreprise aussi importante, nous ne pouvons pas l'admettre.

Nous avons assisté à l'enquête demandée par la requête de M. L. P. Pelletier et quand nous avons entendu l'exposé de ses griefs, quand nous avons vu la preuve qu'il voulait faire pour empêcher le paiement d'un subside en faveur d'une compagnie de chemin de fer, franchement les bras nous sont tombés, et nous en sommes bien vite venus à la conclusion qu'il était de notre devoir de soustraire le gouvernement à la responsabilité d'une pareille moquerie pour ne pas dire davantage.

En résumé la question se réduit à ceci : la compagnie a-t-elle, oui ou non, droit à son subside qu'elle réclame ? Si elle n'y a pas droit, de grâce, que l'on donne d'autres raisons que celles des agissements de M. Macdonald contre nos candidats dans les élections ; que l'on procède en hommes d'affaires et que l'on adopte les moyens que fournit la loi pour arrêter les procédures des compagnies qui s'arrogent des droits qu'elles n'ont pas. Notre confrère M. Pelletier est avocat, il connaît ces moyens, il sait parfaitement que l'existence légale peut être attaquée au moyen d'un *Scire facias*, il sait également bien que les travaux d'une compagnie qui n'agit pas légalement peuvent être arrêtés par un bref d'injonction. Quand cette compagnie a commencé à faire tous ces tracés dont il parle, que ne s'est-il servi de ces moyens ?

Quant aux travaux exécutés, ça ne peut pas faire l'objet d'une enquête ; c'est le rapport de l'ingénieur du gouvernement qui doit décider ce point-là.

Ce rapport est-il oui ou non favorable aux prétentions de la compagnie ? C'est là, à notre avis, ce qui doit guider exclusivement l'action du ministère dans toute cette affaire.

L'hon. M. Laurier a Ontario

Nous avons publié hier quelques notes transmises par télégraphe au sujet du banquet donné à l'hon. M. Laurier au Reform Club à Toronto par les principaux libéraux de la province voisine.

Les détails que nous avons reçus depuis confirment nos premiers rapports. La démonstration faite au chef libéral par les libéraux de Toronto a été cordiale et M. Laurier a reçu de la bouche du chef même de la province d'Ontario, l'hon. M. Mowat, l'assurance de leur entière allegiance. On remarquait parmi les convives les représentants les plus autorisés de l'opinion, ministres, députés, journalistes et nombre des principaux citoyens de la capitale.

L'hon. M. Mowat avait autour de lui l'hon. sénateur O'Donohoe, l'hon. C. F. Fraser, le Dr Aubrey, député anglais, l'hon. John J. MacLaren, C. R., J. D. Edgar, M. P., H. H. Cook, M. P., N. G. Bigelow, G. B. Smith, M. P., P. hon. T. W. Anglin, l'échevin Fleming, le col. Allen, Peter Ryan, Joseph Tait, H. H. Dewar, W. A. Douglas, J. A. Proctor, John Cameron, T. C. Irving, E. T. Malone, T. C. Robinette, Robert Carrie, Thomas Dexter, M. Thwaite, Bryan Lynch, P. Hughes, Wm Ramsay, W. Baird, M. O'Connor, Dr Archibald, T. Dunnatt, Kenneth A. Miller, Adam Armstrong, John Scully, Wm Ryan, Wm Macdonald, David Smith, C. B. Doherty, H. M. Cleland, A. A. Allen, major George G. Gregg, M. McConnell, J. F. Edgar, Adam Austin, Charles Burns, P. Small, le Dr Cotton, F. G. Inwood, etc., etc.

Le premier ministre d'Ontario présidait, ayant pour vice-président l'hon. sénateur O'Donohoe.

Nous avons donné hier la substance du discours de l'hon. M. Laurier. Celui de l'hon. M. Mowat a pour nous une importance plus qu'ordinaire. C'était un beau spectacle que de voir le vétéran de la politique ontarienne rendre ainsi hommage au talent d'un homme politique beaucoup plus jeune que lui et venant de la province de Québec.

L'hon. M. Mowat a proposé en ces termes la santé du chef honoraire des libéraux du Canada :

"M. Laurier est connu depuis longtemps de nos représentants à Ottawa, depuis plus longtemps qu'il ne l'est du peuple d'Ontario. Ceux-là reconnaissent en lui un esprit cultivé, un penseur, un érudit, qui s'est nourri et imprégné des principes libéraux et qui a lié son sort à celui du parti libéral. (Appl.) Ils voient en lui un vrai patriote, aimant passionnément son pays, un homme qui est entré dans la vie publique non pas pour son avancement personnel, mais pour être utile à son pays. (Applaudissements.) Ils savent qu'il n'y a pas dans tout le Canada un plus loyal sujet de la reine, un citoyen plus dévoué à l'Angleterre. (Appl.)

Nos amis à Ottawa connaissent depuis longtemps les brillantes qualités dont la nature et l'éducation ont doué. Aussi, le jour où notre distingué chef son prédécesseur — le plus grand des enfants du Canada (longs applaudissements) — dut abandonner le commandement pour cause de maladie, tous nos représentants à Ottawa s'éurent que une voix pour demander que son manteau tombât sur les épaules de notre ami M. Laurier. M. Blake ne manqua pas de nous lier, nous, hommes capotés, orateurs distingués, dignes d'aspirer au premier rang. Tous cependant furent d'accord à acclamer M. Laurier comme leur chef. (Appl.) Pour le peuple d'Ontario, M. Laurier est presque un étranger. Je suis heureux qu'il visite notre province aussi souvent que possible, qu'il soit venu à Hamilton et qu'il soit ici aujourd'hui. Chacun de ses visites lui vaut de solides amitiés. Il n'a jamais parlé devant nous sans dissiper bien des préventions et sans exciter notre sincère admiration et notre confiance. Notre peuple a d'abord ratifié le choix du nouveau chef par confiance dans le discernement des représentants du parti libéral à Ottawa. Mais, à mesure qu'il connaît mieux M. Laurier, notre chef, un autre sentiment se fait jour ; il apprend à estimer, respecter, aimer son nouveau chef,..... (Appl.) et se sent entraîné à sa suite. (Nouveaux applaudissements.)

tiés. Il n'a jamais parlé devant nous sans dissiper bien des préventions et sans exciter notre sincère admiration et notre confiance. Notre peuple a d'abord ratifié le choix du nouveau chef par confiance dans le discernement des représentants du parti libéral à Ottawa. Mais, à mesure qu'il connaît mieux M. Laurier, notre chef, un autre sentiment se fait jour ; il apprend à estimer, respecter, aimer son nouveau chef,..... (Appl.) et se sent entraîné à sa suite. (Nouveaux applaudissements.)

L'HON. M. MERCIER

Il nous fait plaisir de pouvoir apprendre à nos lecteurs que l'hon. premier ministre est bien mieux.

Hier, il s'est senti assez bien pour quitter le lit et dicter à ses secrétaires les lettres les plus pressées.

Il est possible que le premier ministre puisse retourner à son bureau au commencement de la semaine prochaine. En attendant, les médecins lui ordonnent le repos le plus complet.

L'hon. M. Mercier a été vivement touché des marques de sympathie qui lui sont arrivées de toutes parts pendant sa maladie, et du grand nombre de visiteurs qui sont allés frappés à sa porte pour s'informer de son état. Plusieurs membres du clergé sont allés le voir, attention délicate à laquelle il a été particulièrement sensible.

L'HON. M. TURCOTTE

C'est l'hon. M. Turcotte qui depuis vendredi dernier, à la demande de l'hon. M. Mercier, agit comme premier ministre de la province et préside les délibérations du Conseil Exécutif.

Le député de Trois-Rivières continuera à agir comme premier ministre jusqu'à ce qu'il ait été rétabli par M. Mercier.

Nous félicitons chaleureusement M. Mercier sur le choix de son remplaçant. M. Turcotte est, comme lui en effet, un travailleur et un homme excessivement sympathique.

ACTUALITES

La société de l'Union Musicale de Québec, vient d'admettre parmi ses membres honoraires, M. Garrigue, le chanteur bordelais, déjà bien connu. Ce jeune professeur vient d'ouvrir 246, rue St Jean, un salon de musique où il donne ses leçons, de solfège, chant et déclamation. Nous espérons que le nombre de ses élèves, appartenant aux meilleures familles de la ville, augmentera encore, et que M. Garrigue n'aura qu'à se féliciter de s'être établi parmi nous, d'une façon définitive.

Lundi dernier, est décédé à l'Ange-Gardien M. Olivier Huot âgé de soixante-quatorze ans. Ce respectable vieillard était bien connu par sa charité inépuisable et tous les citoyens de cette paroisse l'avaient en haute estime. Il est mort des suites d'un accident.

Le Daily Telegraph consacrait ces jours-ci un joli article à Madame Mercier, la distinguée épouse du premier ministre.

Au lendemain des émeutes de Londres, M. Gladstone a adressé aux clubs radicaux une lettre dans laquelle il conseille l'apaisement et le respect de la loi, si l'on ne veut pas compromettre la cause irlandaise.

Nous regrettons d'apprendre que Sa Grandeur Mar. Racine, de Chicoutimi, souffre depuis une douzaine de jours d'une assez forte indisposition. Monseigneur est même obligé de se faire soigner à l'Hôpital de Marine de Chicoutimi.

Les derniers bulletins de Rome comportent ce qui suit :

Le prochain consistoire aura lieu dans la seconde quinzaine de novembre.

Le Pape accorde une indulgence plénière à tous les pèlerins qui vont à Rome pour le Jubilé sacerdotal, ainsi qu'aux fidèles qui, s'unissant en esprit à ce pieux pèlerinage, feront une neuvaine en pratiquant la dévotion de St Rosaire aux intentions du Souverain Pontife.

L'Eminentissime cardinal Pacci, après plusieurs instances, a obtenu de Sa Sainteté la permission d'abandonner le poste qu'il occupait comme préfet de la Sainte Congrégation des Etudes.

Son Eminence le cardinal Zigliara a été appelé par Sa Sainteté à occuper cette charge importante.

Le successeur de l'hon. juge Taylor, promu juge en chef de la Cour du Banc de la Reine au Manitoba, est M. John F. Bain. Le nouveau juge a été en même temps nommé C. R.

DERNIERES DEPECHEES

L'élection de Victoria

Halifax, N. E., Nov 15. — La nomination des candidats à ce lieu hier à Victoria. M. John A. Macdonald est le candidat ministériel et M. Charles J. Campbell, le candidat oppositionniste.

NOUVELLES DE MONTREAL

(Service spécial de l'Electeur)

M. Curran juge en perspective

Terrible bagarre dans la taverne de "Joe Beef" à Montréal

Un Yankee entre en scène

Il tire trois hommes et les blesse grièvement

Cannavan mortellement blessé

Le Yankee échappe à la police

Arrestation, hier soir, d'un individu soupçonné

Le roman d'un Juif

Arrestation de Sheppard

L'embecement du "Star"

Montréal, 15 novembre. — Le nom de M. Curran est encore mentionné comme futur juge. En ce cas M. Edward Murphy serait le candidat du gouvernement à Montréal-Centre.

M. A. N. Montpéti a été nommé secrétaire de l'association conservatrice de Montréal.

Une scène étonnante s'est passée hier soir dans la cantine du célèbre Joe Beef, rue des Commissaires. Vers les cinq heures de l'après-midi, deux frères des habitudes de la place se sont pris de querelle et plusieurs assistants voulurent s'en mêler tant de paroles que d'action, les uns encourageant la lutte, les autres tentant de pacifier les belligérants. Les frères, qui se nomment James et Patrick Cannavan, n'en étaient pas, paraît-il, à leur première altercation de ce genre ; mais jamais on n'avait été plus loin que les paroles. Cette fois-ci, ils en vinrent aux coups, et l'un des spectateurs, Patrick O'Brien, voyant que Patrick Cannavan avait le dessous, voulut intervenir et saisir l'autre au collet. On avait à peine remarqué jusqu'alors un étranger dont l'extérieur annonçait un Yankee pur sang, qui se tenait accoudé au comptoir sans dire un mot à personne et regardait l'escrime d'un œil indifférent. Il avait en entrant payé la traite à une douzaine de compères dont il s'était séparé aussitôt après. Quand il vit O'Brien saisir James, il voulut lui prêter main forte. Cette démarche eut pour effet de rendre Cannavan des plus furieux. Il se débarrassa vivement de O'Brien et se précipita sur son nouvel antagoniste. Cependant dans son ardeur et sa folle colère, il s'embarrassa les pieds et tomba la face contre terre. Voyant cela, un autre spectateur du nom de Daniel Woods courut à son aide et s'élança sur l'étranger. Ce dernier toujours calme sortit un pistolet de sa poche et tira sur Woods à bout portant. En un clin d'œil tout l'établissement fut jeté dans un état d'excitation qu'il est facile de concevoir. Cannavan se releva, mais comme il s'élançait de nouveau sur son étrange antagoniste, il fut renversé par un coup de pistolet. L'excitation était maintenant à son comble. L'étranger, seul, demeurait calme. Il tira un nouveau coup renversant un nommé Henry Irving qui venait au secours des deux blessés. D'autres auraient inévitablement eu le même sort, si à ce moment, profitant de la terreur générale, l'étranger au revolver ne se fut retiré. Il était à peine sorti, que le constable Payne entra en scène. D'un coup d'œil il comprit ce qui venait de se passer et se lança à la poursuite de l'étranger. Cependant celui-ci avait l'avantage sur le constable et réussit à lui faire perdre sa piste aux alentours du marché Ste Anne. Pendant ce temps, on avait téléphoné à l'hôpital Général et l'ambulance fut bientôt sur les lieux. Les trois blessés furent promptement transportés, et leurs blessures examinées. Woods avait été blessé sous l'épaule droite, Irving à la tempe gauche et Cannavan dans le sein droit. Ce dernier se trouve dans un état des plus critiques, et l'on ne croit pas qu'il en revienne. Hier soir, la police a arrêté sous suspicion un individu qui a déclaré s'appeler Edward Connors, un natif de New-Castle on Tyne.

Il y a quarante ans, un Juif russe quittait St-Petersbourg et venait chercher fortune au Amérique. Il laissait derrière lui quatre enfants et leur mère avec laquelle il avait divorcé d'après la loi hébraïque. Peu de temps après son arrivée à New York, il contractait un second mariage et venait s'établir dans le bas du fleuve St Laurent. La fortune lui sourit et son établissement de pêche devint très prospère en peu de temps. Il y a quatre ans, il mourut laissant une fortune considérable à sa seconde femme et aux trois enfants issus de ce mariage. Aujourd'hui, deux enfants du premier mariage, toutes deux nées au Canada, l'une à Montréal et l'autre à Québec, demandent à être mises en possession de la fortune de leur père, leur mère étant morte. Il y a deux ans, après avoir toujours refusé de signer certains papiers nécessaires pour faire légaliser en Amérique le divorce obtenu en Russie.

Dernier soir M. J. X. Perrault donna une conférence sur l'union commerciale devant le club Letellier.

Le club Canadien a élu comme président, M. Brindin, avocat. Le club Canadien est le père de tous nos clubs de raquettes.

(Suivent les quatrains.)

1111770N DE L'ELECTEUR

LA FEMME EN BLANC

—PAR—
WILKIE COLLINS

— Certainement, comment donc ? reprit-elle, sur le ton du mépris le plus amer et le mieux connu d'un baronnet, — le propriétaire d'un beau domaine, — le descendant d'une grande famille — Oui vraiment ! une grande famille Surtout par sa mère

Je n'avais pas le temps de réfléchir sur les paroles qui venaient de lui échapper ainsi ; mais j'avais celui de comprendre qu'elle était digne d'être méditée quand une fois j'aurais quitté la maison.

— Je ne suis pas ici pour discuter des questions de famille, lui dis-je, Je ne connais rien de la mère de sir Percival

— Et pas davantage de sir Percival lui-même, interrompit-elle avec aigreur.

— Oh ! quant à cela, ne vous y fiez pas trop, je vous en prévient. Je sais de lui quelques petites choses, et j'en ai beaucoup bien davantage.

— Que soupçonnez-vous ? — Je commencerais par vous dire ce que je ne soupçonne pas. Je ne le soupçonne pas d'être le père d'Anne Catherick.

Elle se dressa sur ses pieds, et l'air furieux, vint se placer près de moi : — Comment osez-vous parler du père de ma fille ! comment vous permettez-vous de dire qu'il est son père ou qu'il ne l'est pas ? s'écria-t-elle, son visage frémissant, sa voix tremblante de colère.

— Ce n'est pas ce secret-là, continuai-je, qui vous lie à sir Percival ; le mystère qui obscurcit sa vie ne date pas de la naissance de votre fille ; ce mystère n'est pas mort avec elle

Reculant d'un pas, et me montrant la porte d'un air sévère : — Sortez ! me dit-elle simplement.

— Ni dans votre cœur ni dans le sien, poursuivis-je bien convaincu qu'il fallait l'acculer à ses dernières défenses, il n'y a jamais eu, pour cette enfant, une seule pensée. Il n'y avait entre elle et vous aucun lien de coupable amour, alors que vous lui donniez ces rendez-vous furtifs ; alors que votre mari vous surprenait, causant à voix basse, derrière la sacristie de l'église

Sa main, encore étendue, retomba immédiatement le long de son corps, et tandis que je parlais, les rougeurs irritées de son visage s'étaient peu à peu effacées. Je vis un changement s'opérer en elle ; je vis cette femme, si maîtresse d'elle-même, si impénétrable, si affirmée, si intrépidement, plier sous une terreur à laquelle toute sa résolution ne pouvait résister, — quand je prononçai ces cinq derniers mots : " la sacristie de l'église "

Pendant une minute, et même davantage, nous en demeurâmes là, nous regardant l'un l'autre en silence. Je rouvris la bouche le premier.

— Refusiez-vous toujours de vous fier à moi ? lui demandai-je.

Elle ne pouvait pas rappeler à ses yeux le sang qui les avait abandonnés, — mais elle avait raffermi sa voix, elle avait repris son attitude de sang froid méfiant, lorsqu'elle répondit à cette question.

— Je refuse, dit-elle.

— M'ordonnez-vous toujours de sortir ?

— Oui. Partez ! et ne revenez jamais !

J'allai jusqu'à la porte ; j'attendis un moment avant de l'ouvrir, et me retournant pour la regarder encore : — J'aurai peut-être, lui dis-je, à vous apporter de sir Percival, certaines nouvelles sur lesquelles vous ne comptez guère, et, dans ce cas-là, je pourrais de revenir.

— Il n'y a pas de nouvelles de sir Percival qui puissent me surprendre ou m'intéresser, excepté peut-être

Elle en resta là ; son pâle visage s'obscurcit d'une aigre colère, furtive, elle se glissa vers son fauteuil.

— Excepté la nouvelle de sa mort, reprit-elle en se rassurant avec un semblant de sourire qui errait encore sur ses lèvres cruelles, et quelque rayon de haine qui se dérobait au fond de ses yeux calmes et fixes.

Comme pour m'en aller j'ouvrais la porte du salon, elle tourna vivement la tête de mon côté. Le sourire cruel s'effaçait de ses lèvres, — elle me regardait, de la tête aux pieds, avec un intérêt étrange, qu'elle cherchait à dissimuler ; — une inexplicable attente se trahissait méchamment dans tous les détails de sa physionomie. Calculait-elle, dans le secret de son cœur, ma jeunesse, ma force, la vivacité de mon ressentiment, les limites de mon empire sur moi-même ? et se rendait-elle compte des extrémités auxquelles je pourrais me laisser entraîner le cas où sir Percival et moi viendrions jamais à nous rencontrer ? Le simple doute qu'il en pouvait être ainsi me repoussait loin d'elle et arrêtait sur mes lèvres les plus vives formules des adieux convenus. Sans un mot de plus, ni de son côté ni du mien je quittai le salon.

Au moment où j'ouvrais la porte

extérieure, je vis le même " clergymen " qui, déjà une fois, était passé devant la maison, sur le point d'y passer encore en traversant le square. Je m'arrêtai sur le pas de la porte pour ne pas obstruer son chemin, et, ce faisant, je tournai la tête vers la croisée du salon.

Dans le silence de cette place déserte, mistress Catherick avait entendu retentir les pas du ministre ; et, le nouveau, elle se retrouvait debout près de la fenêtre, épiant le moment de son passage. Toutes les terribles passions que je venais de soulver dans le cœur de cette femme n'avaient pu relâcher l'étrange désespérance par laquelle elle se cramponnait à cette épreuve de considération sociale qu'un labour de bien des années avait fini par amener à portée de sa main. Elle était donc encore là, moins d'une minute après que je l'eus quittée, occupant tout exprès une position qui mettait le " clergymen " dans l'obligation de la saluer une seconde fois, s'il ne voulait pas manquer à la courtoisie la plus vulgaire. Il lui était donc son cher chapeau comme négative. Je vis, derrière la fenêtre, s'adoucir et s'éclaircir, d'un rayon d'orgueil satisfait, le visage dur et blême de la vieille pécheresse ; je vis s'incliner cérémonieusement, en retour, la tête couverte du sinistre bonnet noir ; le ministre l'avait saluée, — en ma présence, qui plus est, — deux fois dans la même journée.

IX

Je quittai la maison, bien convaincu qu'en dépit d'elle-même, mistress Catherick m'avait fait faire un pas encore tournant de la rue par laquelle j'allais sortir du square, lorsque le bruit d'une porte qui se fermait derrière moi vint tout à coup appeler mon attention.

Je tournai la tête, et vis un petit homme vêtu de noir sur le seuil d'une maison qui, autant que j'en pus juger touchait à elle où habitait mistress Catherick ; — elle y touchait du côté le plus rapproché de moi. Cet homme n'hésita pas un instant sur la direction qu'il y avait à prendre. Il avançait d'un rapide vers le coin de rue où je m'étais arrêté. Je le reconnus pour cette espèce de clerc d'avoué qui m'avait si bien devancé lors de la visite à Blackwater-Park, et qui lorsque je lui demandais à visiter le château, avait fait son possible pour me chercher querelle.

Je voulais l'attendre pour savoir s'il se proposait, cette fois, de m'aborder et de me parler. A ma grande surprise, il passa son chemin, toujours très-vite, sans prononcer un mot, sans même lever les yeux sur moi. Cette façon d'agir était si complètement à l'encontre de mon attente, — de mon attente bien fondée, ce me semble, — que ma curiosité, ou plutôt ma méfiance, fut tout à coup en éveil.

Je résolus donc, à mon tour, de ne pas le perdre de vue, et de découvrir ce que pouvait être sa mission actuelle. Sans trop me soucier s'il me voyait ou non, je marchai sur ses traces. Il ne regarda pas en arrière une seule fois, et me conduisit, à travers les rues, tout droit à la station du chemin de fer.

Le terrain était sur le point de se mettre en mouvement, et deux ou trois voyageurs attardés se groupaient autour du petit guichet par où les billets sont distribués. Je les rejoignis, et j'entendis très distinctement mon clerc de procureur demander une place pour la station de Blackwater. Avant de me retirer je voulus être certain par moi-même que le train emportait cet individu.

Je ne pouvais interpréter ce d'une seule manière et ce que je venais de voir et d'entendre. L'homme en question, j'en étais sûr, avait quitté une maison située dans le voisinage immédiat de mistress Catherick. Il avait été posté là, comme locataire probablement, par ordre de sir Percival, dans la prévision que, tôt ou tard, mes recherches m'amèneraient à lui en communication avec mistress Catherick.

Il m'avait vu sans doute entrer et sortir, et s'était sauvé par le premier train pour aller porter son rapport à Blackwater, où sir Percival devait naturellement se transporter (au vu au courant comme il l'était bien évidemment de mes moindres démarches), afin de se trouver sur son terrain si je revenais dans la Hampshire. Il ne devait plus maintenant s'écouler de bien longs jours, suivant toute probabilité, avant qu'une rencontre eût lieu entre lui et moi.

A quelque résultat que les événements dusent nous conduire, je résolus de suivre mon chemin directement à mon but, sans m'arrêter ou me détourner pour sir Percival ou pour tout autre. L'énorme responsabilité qui, à Londres, pesait sur moi, — et qui m'obligeait à régler mes moindres actions de manière à éviter qu'elles n'eussent accidentellement découvert le refuge de Laura, — cette responsabilité se trouvait écartée, maintenant que j'étais dans la Hampshire. Je pouvais, à Welmingham, aller et venir comme il me plaisait ; et s'il m'arrivait de manquer à quelqu'une des précautions nécessaires, cette imprudence n'aurait, immédiatement du moins, de résultat fâcheux que pour moi-même.

LOTTERIE NATIONALE DE COLONISATION

DE CLASSE D

Sous le patronage de M. LE CURE A. LABELLE

Pirages, le troisième Mercredi de chaque mois.

Le cinquième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI

16 NOVEMBRE 1887

A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS :

\$60 000

Première Serie

Valeur des lots \$50,000.00
Gros lot, un immeuble 5,000.00

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$5,000 \$5,000
1 Immeuble de 2,000 2,000
10 Terrains à bâtir de 300 3,000
15 Anelements de 200 3,000
20 de 100 2,000
100 Montres d'or de 50 5,000
1,000 Montres d'argent de 5 5,000
1,000 Montres d'argent de 10 10,000

2,147 Lots valant \$60,000

\$1.00 LE BILLET

Deuxième Serie

Valeur des lots \$10,000
Gros lot, un immeuble 1,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$1,000 \$1,000
2 Immeubles de 500 1,000
4 Voitures de 250 1,000
500 Chaises d'or de 40 2,000
1000 Services de toilette de 2 2,000

1057 Lots valant \$10,000

25 Cts le Billet

LE SECRÉTAIRE

S. E. LEFEBVRE

BUREAU :

19, rue St-Jacques,

MONTREAL.

VICTOR MARIER,

Agent pour la vente des billets à Québec et à toute demande de billets par lettre doivent être adressées.

No. 38 rue d'Alouville



Avis aux Corporations Commerciales

DANS LE

District de Québec

La constitutionnalité de l'Acte de la Province de Québec, 45 Victoria, Chapitre 23, ayant été confirmée par un jugement des Lords du Conseil judiciaire du Conseil Privé, rendu le 9 Juillet, 1887 ;

AVIS est donné par ces présentes à toutes Banques, Compagnies d'Assurance, Compagnies Incorporées, Compagnies Incorporees de Prêt, Compagnies Incorporees de Navigation, Compagnies de Télégraphe, Compagnies de Téléphone, Compagnies de Chemin de fer Urbain et de Tramway, et Compagnies de chemin de fer, dans le district de Québec à l'effet qu'il est requis de payer sans retard au Département du Trésor, Québec, les taxes imposées sur elles par la section 3 du statut ci-haut mentionné, qui étaient dues et payables le premier jour juridique du mois de juillet des années 1882, 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887.

Le gouvernement tient remise des intérêts, pourvu que le principal soit payé le ou avant le 20 octobre courant.

Département du Trésor,

H. T. Machin,

Assistant-Trésorier.

Québec 11 octobre 1887

VINS CANADIENS

A LA

Cave Française

J'ai ANALYSE, POUR M. A. TOUSSAINT & Co, fabricants à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tourmire.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins, est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

Reçu. P. J. E. PAGE, Prof. de Chimie, à l'Université-Laval. Québec, 8 octobre 1887.

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des mailles Canadiennes et Américaines

1887 ARRANGEMENTS D'ETE 87

Cette ligne se compose des puissants steamers suivants, en part de première classe suivants, battis sur la Clyde à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpasse les autres en force, rapidité et confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique pour assurer et en faire la plus courte traversée.

Vaisseau. Tonn. Commandants

PAISANIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

POLYNESIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

CIRCASSIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

SARMATIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

NOVA SCOTIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

PERUVIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

CASPIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

ARMATIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

BUENOS AYREAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

ASIRIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

SIBIRIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

ARMATIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

NORWEGIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

COREAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

SCANDINAVIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

PRINCE OF WALES 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

MANITOBIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

CANADIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

NESTORIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

AUSTRIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

PHOENICIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

WALDENIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

EUCALYPTIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

ACADIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

NEWFOUNDLANDIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

ROSARIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

MONTREALIAN 3200 Tonn. Capt. J. Ritchie.

La ligne de la maille de Liverpool, London, derry, Québec et Montréal

De Liverpool De Derry Steamers De Québec

18 août 19 août SARDINIAN 18 sept.

26 août 27 août SARMATIAN 22 "

1 septembre 2 septembre POLYNESIAN 30 "

15 " 16 " PARISIEN 6 Oct.

22 " 23 " SARMATIAN 13 "

30 " 31 oct. SARMATIAN 21 "

6 Oct. 7 oct. SARDINIAN 27 "

14 " 15 " POLYNESIAN 4 Nov.

20 " 21 " PARISIEN 10 "

27 " 28 " SARMATIAN 17 "

Les steamers de la maille sont dépêchés de Montréal au lever du jour les mercredis, et les steamers extra (marqués *) au lever du jour les jeudis. Les passagers de cabine ou d'intérieur qui désirent embarquer à Montréal, peuvent le faire (sans charge extra) après 8 h. du matin. Passagers d'entrepont, \$1.75 en sus.

Les passagers de cabine ou d'intérieur se rendent à Montréal au retour, sans d'intérieur et d'entrepont étant débarqués à Québec.

PRIX DU PASSAGE DE QUEBEC

Cabine \$60.00, \$70.00 et \$80.00 (Selon le confort.)

Entrepreneur \$30.00

LIGNE DE GLASGOW, QUEBEC ET MONTREAL

De Glasgow Steamers De Montréal à Glasgow le ou vers le

19 août BUREOS AYREAN 5 septembre

26 août SIBIRIAN 12 "

2 septembre 27 août SARMATIAN 22 "

10 " 11 " NORWEGIAN 19 "

16 " 17 " CARTAGANIAN 3 octobre

23 " 24 " BUREOS AYREAN 10 "

30 " 31 oct. SIBIRIAN 17 "

Ces steamers ne transportent pas de passagers voyageant en Europe.

LIGNE DE LONDRES, QUEBEC ET MONTREAL

De Londres Steamers De Montréal à Londres le ou vers le

19 août CANADIAN 5 sept.

26 août SARMATIAN 12 "

2 septembre 27 août SARMATIAN 22 "

10 " 11 " NORWEGIAN 19 "

16 " 17 " CARTAGANIAN 3 octobre

23 " 24 " BUREOS AYREAN 10 "

30 " 31 oct. SIBIRIAN 17 "

Ces steamers ne transportent pas de passagers voyageant en Europe.

22 Billets de retour, bons pour 12 mois, sont émis à prix réduits.

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

22 Un vapeur avec les passagers pour les steamers allant à Liverpool, laissera le quai du chemin de fer Grand Tronc, Pointe-Lévis, à 9 heures, et le quai de Québec, à 9 heures précises, chaque matin au départ.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,

AGENTS.

13 septembre 1887.

Traverse de Québec et Lévis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE

se raccordent avec les convois ci-dessous mentionnés ci-dessous

QUEBEC LEVIS

POUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

A. M. 2.00 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 2.00 Malle pour la Riv. du Loup.

P. M. 2.00 Malle pour la Riv. du Loup.

4.45 Train (acommodation) pour la Riv. du Loup.

TOUR LE QUEBEC

P. M. 11.30 Train Mixte de St-Joseph.

A. M. 2.30 Express de Sherbrooke.

13 juin 1887.

Traverse du Grand-Tronc

LE ET APRES LE 18 MAI, LE BATEAU traversier laissera

Quebec Quebec-Sud

P. M. 1.45 Train rapide Express pour l'Ouest.

P. M. 2.00 Train rap. le de l'Ouest.

3.00 Train mixte de Richmond.

22 Voyages intermédiaires pour le fret.

La Banque Nationale

Québec, 3 octobre 1887.

Avis public est donné par le présent qu'une assemblée générale spéciale, des actionnaires de la Banque Nationale, se tiendra au bureau de la banque, à Québec, mercredi 12 novembre prochain (1887) à 2 heures p.m., afin de considérer l'opportunité d'une réduction du fonds-capital de la banque et pour autres affaires de la banque.

Par ordre du bureau, ANC

JE VIENS DE RECEVOIR A L'OCCASION DES FETES

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

de beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos a queue (de tous les formats) pianos droits (nouveaux modèles) pianos carrés et organes de chapelles et de salons

PIANOS

HAZELTON KNABE

FISCHER DOMINION

Et les Orgues - Harmoniums "DOMINION"

Tous instruments de choix, nouveaux styles uniques dans leur genre et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter nos assortiments si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

Seul agent pour la Province de Québec

1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676

LA MAISON

A. B. DUPUIS

57-RUE SAINT-PAUL-57

Tient toujours le premier rang pour les bas prix, la variété et la pureté de son stock de

Biscuits, Confiseries, Choc

Une commande d'essai vous en convaincra

EN GROS SEULEMENT

No

NOUVELLES

Ligue des hommes

La Ligue des hommes, qui a pour directeur le R. P. Hamon, S. J., a été établie au mois d'août dernier, dans 58 paroisses, dont 23 au Canada et 35 aux États-Unis, 9,000 membres font partie de la Ligue dans les paroisses du Canada et 11,088 dans les paroisses des États-Unis.

Douane

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 14 novembre, est de \$3,086.34.

Maritimes

Mardi 15 novembre
Le steamer Caspian, capt. McDougall, parti de Liverpool pour Baltimore via St. Jean Terre-Neuve et Halifax, est arrivé à Baltimore dimanche dernier.

Le steamer Manitoban, venant de Glasgow est arrivé à Philadelphie hier.

Le steamer Pomerian est arrivé hier après-midi dans notre port, ayant à son bord six passagers de chambre, 9 intermédiaires et 39 de pont.

Le steamer Bainwall, capt. Bender, venant d'Anvers, est attendu aujourd'hui dans notre port.

Le remorqueur Beaver a pu se faire livrer à son port d'attache.

Le steamer Cacoma, capt. McDonald, venant de Sydney, est arrivé hier après-midi et est entré dans le bassin Louise.

Il y a vingt-trois jours que le steamer Katie est parti de Hambourg pour Montréal avec une cargaison de sucre, et cependant il n'a pas été encore signalé.

Le Napoléon III est arrivé du bas du fleuve hier après-midi avec trois bouées à gaz à sa remorque.

Le steamer Thornholm, capt. Holmes, venant de Sydney, est arrivé dans notre port hier et a continué pour Montréal. Au moment où ce steamer arrivait dans la rade il est venu en collision avec la goélette Volant. Le steamer n'a subi aucun dommage.

Avantage exceptionnel

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions par ordre des curateurs, du Fonds de banqueroute d'article de fantaisie de genre provenant de la faillite de M. J. Bessette Lefort & Cie, qui commencera lundi le 21 novembre au magasin No 36 Côte Lamontagne, à Québec.

Le tout sera vendu à vente privée à 50 % au-dessous des prix de gros ordinaires. C'est là un avantage que vous ne pouvez pas vous passer de cette vente importante.

Pour les détails voir l'annonce.

La maladie

La maladie de la saison d'automne.

Nous faisons un devoir d'attirer l'attention de nos lecteurs et surtout de nos lecteurs sur le fait que très souvent les maladies graves, et cela plus souvent par manque de précautions. La température de l'automne est si contraire à la plus malsaine de toutes les saisons de l'année, et c'est dans cette partie-ci de l'année que nous faisons le plus d'extravagances. Dans le but de ne pas nuire à leur bonne mine, les jeunes filles sortiront, et cela pour une assez longue route, sans se munir de leur paletot (Ulster), ou bien encore, au sortir d'une soirée elles n'auront pas le soin de s'envelopper de leur châle de tricot. Il y a des exceptions, et même nous oserions ajouter que nos remarques sont dirigées à l'égard du petit nombre, car nous pouvons vous assurer que la plus grande partie des dames et demoiselles sont déjà présentées chez Blais & Enoud, marchands de St-Roch, et qu'elles se sont empressées de profiter des bons marchés que ces messieurs offrent. Il y a toujours affluence à ce magasin. Une quantité énorme de marchandises à réduction a été reçue ces jours-ci par eux. On a toujours raison de les appeler les hommes de la maison populaire. Donc plus d'hésitation pour les retardataires et que les gens qui n'ont pas encore pensé à leur toilette d'automne le fassent au plus tôt s'ils veulent profiter du lot de drap serge et melton à pareilles à bon marché qui se vend si rapidement. N'oublions pas non plus que c'est la seule maison où nous pouvons nous procurer les Meltons (Draps à costumes) de qualité supérieure à 8c. de toutes nuances possibles.

26 sept.—1m.

ne fera que dans quelques semaines.

il laissera Québec les mardis et samedis suivant la marée.

ELZEAR FORTIER, APITAINE.

AVIS

est par le présent donné que toute personne ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Dame Veuve Charles Bacon décédée à Saint-Pierre de la Rivière du Sud, le 15 octobre courant, ou entendue envers elle, devra d'aujourd'hui à l'avenir, présenter ses réclamations ou payer ses dettes envers la dite succession au Révérend Monsieur P. Th. JELAGRAVE, Curé de Saint-Pierre, l'un des exécuteurs testamentaires d'icelle autorisée à cet effet.

St-Pierre de Montagny, le 27 octobre 1887.

oct.—13c.

BAZAR DU PATRONAGE

Avec la permission et le bienveillant patronage de son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, l'œuvre du Patronage St-Vincent de Paul tiendra son bazar annuel du 16 au 25 Janvier 1888.

Ce bazar est d'une importance capitale, puisque sa réussite est la principale ressource de l'œuvre. Nous espérons que les personnes charitables de Québec en encourageant par leurs aumônes le zèle si dévoué des dames organisatrices.

DINERS : TABLE ST-ELIX, — Mme A. Racine, Mme F. Goudeau.

RAFAÏCHISSEMENTS : TABLE ST-VINCENT DE PAUL — Mme O. Derval, Mme A. Boucher, Mme J. M. Tardivel.

LINGERIE : TABLE NOTRE-DAME — Mme Ph. J. Joliveau.

TABLE ST-JOSEPH — Mme J. G. Tourangeau, Mme F. X. Berlinguette.

TABLE ST-FRANÇOIS D'ASSISE — Mme Gravel, Mme M. Annet.

TABLE ST-ROCH — Mme F. Labèque, Mme E. Marceau.

TABLE DU ST-SAUVEUR — Mme F. Filion, Mme J. Richard, Mme O. Mignard.

TABLE ST-SAUVEUR — Mme F. Auger.

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Le plus grand et le plus beau qui n'ait encore été offert au Syndicat de Québec, c'est-à-dire 375 Doz. de Cravates pour Messieurs offertes à 10 cts seulement.

SYNDICAT DE QUÉBEC

1er LOT

3oz. de Nuages et Châles achetés d'une manufacture à une immense réduction.

2e LOT

\$3,200 de marchandises diverses provenant d'une faillite.

3e LOT

Vente à l'encan de meubles de ménage
tapis etc., etc.
Par OCT. LEMIEUX & CIE
Jeudi, le 17 novembre
A la résidence de M. R. GELY, No 102 coin des
rues La Chapelle et Prince: 201 rd, St-Berch

Nous avons reçu instruction de M. R. GELY de
vendre à l'encan à sa résidence No 102, coin ces rues
La Chapelle et Prince Edouard

Tout sera rendu absolument sans réserve. Visible le 10 juin à 10 heures précises.

La vente commencera à 2 heures précises.

OCT. LEMUEUX & C^{ie}
Rue de la République 10

Vente importante pour le commerce de gros et de détail du Fonds de Commerce de

BESSETTE, LEFORT & C^{ie},
FAILLIS

de nouveautés, articles de fantaisie, mar-
chandises anglaises, françaises, alle-
mandes et américaines

Pouretre dispose a vente privée.

NOUS avons reçu instruction de MM. KENT &
TUIRCOTE, censeurs à la faillite de BRASSER,
LEVROT & C^{ie}, de disposer à vente privée, à com-
mencer le LUNDI, le 25 NOVEMBRE, au n° 36,
N° 36, Cote L'Amontagne (M^{re} Tarcote), une partie
du fonds de commerce de la faillite en articles de
fantaisie consistant en albums, parloir, etc., pipes,
boîtes et sa sa talac, jouets de toutes sortes, por-
celaine, savons à toilette, portefeuilles, portefeuilles,
livres autographie, porte-cœur, etc., etc.

boîtes à ouvrage, va. des pots à bonquets, articles de
dévotion statuette, livres de prières, médailles et
croix, chapelle's, article en papier à coudre flambeaux
en couleurs, papier à l'arbre, lunettes et pince-nez
jumelles, lunettes d'opéra, microscope pèse-lignes
loupe, longue-vue, port. photographes, boîtes
de toutes sortes, couteillerie, couteaux de poche
plumes, bijout. rings, po. de de riz, crayons, porte-
ciseaux, ciseaux, grande variété d'horloges.

Le tour sera dit posé à 9 h 30 de réduction du par
ordinaire et vendu en l'an au désir de l'acheteur.
Toutes les marchandises ci-haut mentionnées se
ront forcément vendues d'ici au 11 de novembre
magasin sera ouvert tous les jours de 9 heures à 5
jusqu'à 5 heures p. m.
A ceux qui voudront profiter du grand assa
timement de venir faire leurs achats dans les premier
jours.

OCT. LEMIEUX & CIE
Ébéniste

Argent perdu

Le 15 novembre courant, entre 9 et 11 heures du
matin, à la Basse-Ville de Québec, de plus probable
ment à l'angle des rues St-Jacques, D'Albous et
St-Pierre, a été perdu un porte-monnaie en cuir
noir, fermé par une bande, contenant et contenant
une somme considérable en billets de banque de 10
et \$5. Récompense libérale à celui qui le ramènera

sur à notre bureau. E. J.
La Cie Chinie de Quincaillerie
 (LIMITEE)
 APPLICATION POUR LETTRES PATENTES.
MAISON METHOT
RUE ST-PIERRE,
 — ET —
Magasin de fer, rue Dalhousie
QUEBEC.
 LA COMPAGNIE CI-DESSUS MENTIONNEE
 ayant achete le stock considerable de
FERRONNERIES ET QUINCAILLERIES
 de l'ancienne maison **BEAUDET & CHINIC**, s'occupe
 respectueusement le public que les affaires se soient
 continues comme auparavant.

De nouveaux effets sont reçus tous les jours.

Les prix réduits sont à l'ordre du jour.

A l'art de rare exception, les employés de l'In-

Compagnie, et les habitues peuvent être assurés que leurs commandes seront remplies avec soin et diligence.

13 nov. — 6 me E.

ETOFFES DE ROBES.

L'assortiment le plus considérable. Les dernières Nouveautés, et les meilleurs goûts en

PATRONS DE ROBES RAVES ET FANTASIE.

Les dessins les plus nouveaux en costumes perles.

LE TOUT A DES PRIX MODÉRÉS.

NOUS POUVONS RECOMMANDER NOS ETOFFES à Robes de 75c, 125c, 150, 250, et 300c, étant les meilleures encore offertes.

Ettes, pour Jupons d'Avoir 40 pouces de largeur.

Fabrique aux fleurs en Cachemire noir tricotée de vis 00c la verge ou 57c, net, d'une qualité.

Jersey-jupons brodés pour Dames 47 1/2 c.

les formes les plus parfaites

GLOVER, FRY & Co.

Manteaux et Pardessus
pour Dames?

Rayés, carreaux et autres Etoiles de haute
pour manteaux (les nouvelles)
Etoiles de couleur pour pardessus (littérature)
Etoiles à rayures noires, bleues, et autres couleurs
les couleurs
Imitation de Laines noires et soie de haute
à 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000, 1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070, 1080, 1090, 1100, 1110, 1120, 1130, 1140, 1150, 1160, 1170, 1180, 1190, 1200, 1210, 1220, 1230, 1240, 1250, 1260, 1270, 1280, 1290, 1300, 1310, 1320, 1330, 1340, 1350, 1360, 1370, 1380, 1390, 1400, 1410, 1420, 1430, 1440, 1450, 1460, 1470, 1480, 1490, 1500, 1510, 1520, 1530, 1540, 1550, 1560, 1570, 1580, 1590, 1600, 1610, 1620, 1630, 1640, 1650, 1660, 1670, 1680, 1690, 1700, 1710, 1720, 1730, 1740, 1750, 1760, 1770, 1780, 1790, 1800, 1810, 1820, 1830, 1840, 1850, 1860, 1870, 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000, 2010, 2020, 2030, 2040, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090, 2100, 2110, 2120, 2130, 2140, 2150, 2160, 2170, 2180, 2190, 2200, 2210, 2220, 2230, 2240, 2250, 2260, 2270, 2280, 2290, 2300, 2310, 2320, 2330, 2340, 2350, 2360, 2370, 2380, 2390, 2400, 2410, 2420, 2430, 2440, 2450, 2460, 2470, 2480, 2490, 2500, 2510, 2520, 2530, 2540, 2550, 2560, 2570, 2580, 2590, 2600, 2610, 2620, 2630, 2640, 2650, 2660, 2670, 2680, 2690, 2700, 2710, 2720, 2730, 2740, 2750, 2760, 2770, 2780, 2790, 2800, 2810, 2820, 2830, 2840, 2850, 2860, 2870, 2880, 2890, 2900, 2910, 2920, 2930, 2940, 2950, 2960, 2970, 2980, 2990, 3000, 3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3060, 3070, 3080, 3090, 3100, 3110, 3120, 3130, 3140, 3150, 3160, 3170, 3180, 3190, 3200, 3210, 3220, 3230, 3240, 3250, 3260, 3270, 3280, 3290, 3300, 3310, 3320, 3330, 3340, 3350, 3360, 3370, 3380, 3390, 3400, 3410, 3420, 3430, 3440, 3450, 3460, 3470, 3480, 3490, 3500, 3510, 3520, 3530, 3540, 3550, 3560, 3570, 3580, 3590, 3600, 3610, 3620, 3630, 3640, 3650, 3660, 3670, 3680, 3690, 3700, 3710, 3720, 3730, 3740, 3750, 3760, 3770, 3780, 3790, 3800, 3810, 3820, 3830, 3840, 3850, 3860, 3870, 3880, 3890, 3900, 3910, 3920, 3930, 3940, 3950, 3960, 3970, 3980, 3990, 4000, 4010, 4020, 4030, 4040, 4050, 4060, 4070, 4080, 4090, 4100, 4110, 4120, 4130, 4140, 4150, 4160, 4170, 4180, 4190, 4200, 4210, 4220, 4230, 4240, 4250, 4260, 4270, 4280, 4290, 4300, 4310, 4320, 4330, 4340, 4350, 4360, 4370, 4380, 4390, 4400, 4410, 4420, 4430, 4440, 4450, 4460, 4470, 4480, 4490, 4500, 4510, 4520, 4530, 4540, 4550, 4560, 4570, 4580, 4590, 4600, 4610, 4620, 4630, 4640, 4650, 4660, 4670, 4680, 4690, 4700, 4710, 4720, 4730, 4740, 4750, 4760, 4770, 4780, 4790, 4800, 4810, 4820, 4830, 4840, 4850, 4860, 4870, 4880, 4890, 4900, 4910, 4920, 4930, 4940, 4950, 4960, 4970, 4980, 4990, 5000, 5010, 5020, 5030, 5040, 5050, 5060, 5070, 5080, 5090, 5100, 5110, 5120, 5130, 5140, 5150, 5160, 5170, 5180, 5190, 5200, 5210, 5220, 5230, 5240, 5250, 5260, 5270, 5280, 5290, 5300, 5310, 5320, 5330, 5340, 5350, 5360, 5370, 5380, 5390, 5400, 5410, 5420, 5430, 5440, 5450, 5460, 5470, 5480, 5490, 5500, 5510, 5520, 5530, 5540, 5550, 5560, 5570, 5580, 5590, 5600, 5610, 5620, 5630, 5640, 5650, 5660, 5670, 5680, 5690, 5700, 5710, 5720, 5730, 5740, 5750, 5760, 5770, 5780, 5790, 5800, 5810, 5820, 5830, 5840, 5850, 5860, 5870, 5880, 5890, 5900, 5910, 5920, 5930, 5940, 5950, 5960, 5970, 5980, 5990, 6000, 6010, 6020, 6030, 6040, 6050, 6060, 6070, 6080, 6090, 6100, 6110, 6120, 6130, 6140, 6150, 6160, 6170, 6180, 6190, 6200, 6210, 6220, 6230, 6240, 6250, 6260, 6270, 6280, 6290, 6300, 6310, 6320, 6330, 6340, 6350, 6360, 6370, 6380, 6390, 6400, 6410, 6420, 6430, 6440, 6450, 6460, 6470, 6480, 6490, 6500, 6510, 6520, 6530, 6540, 6550, 6560, 6570, 6580, 6590, 6600, 6610, 6620, 6630, 6640, 6650, 6660, 6670, 6680, 6690, 6700, 6710, 6720, 6730, 6740, 6750, 6760, 6770, 6780, 6790, 6800, 6810, 682

chandises de fantaisie :
Brochettes sur mousseline de 50, 75, et de 100 fr.
Dentelles remises de 25 en verges
Ruba pour ouvrages de fantaisie 75, 100 et 125
dentels, la verge
Ruhans satin et soie, 1 pouce et dentelle de 100 fr.
Marchandises sous le plus des prix du marché
Aussi un grand assortiment de tous les boutons et
autres, pour soirées ; Tul et Point de soie et
bas ; Gants pour soirées et flacons pour toilettes.

GLOVER, FRY & CO

SAMSON & FILION,
MARCHANDS DE
QUINCAILLERIES
REMERCIENT BIEN CORDIALEMENT LEURS
clients pour les nombreuses pratiques et le public en gé-
néral, d'avoir encouragé leur commerce par leur pré-
sent et les renseignements qu'ils ont rendu si sa-
tisfaisants.

No 231 RUE ST-PAUL
EN FACE DE LA
GARE DU PACIFIQUE CANADIEN
Leur nouveau magasin étant de beaucoup plus
grand, ils ont pu faire un assortiment plus com-
plet et à des prix plus réduits.

toutes sortes, Peinture, Huile, Verres,
Vitres, Mastic et tout ce qui contient de cette
de commerce est vendu à des prix défiant toute
compétition.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

27 oct. — 1 me

EJ